N° 1213. DIMANCHE 26 NOVEMBRE 1865 10me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 25 novembre 1865

BULLETIN.

On nous mande de Paris que l'élaboration du projet du budget est très avancée dans les divers ministères. Le rapport adressé annuellement par M. Fould à l'Empereur sur la situation financière paraîtra au *Moniteur* dans la seconde quinzaine de décembre.

Le besoin de réaliser dans toutes les branches de l'administration publique les mêmes économies qui ont été obtenues dans le département de la guerre a retardé la publication du rapport du ministre des finances, lequel, sans cette circonstance, eût paru longtemps avant l'ouverture de la prochaine session législative, dont la date paraît définitivement fixée au 15 janvier.

Si ce qu'on rapporte est exact, l'ensemble des économies pratiquées dans les divers services publics, atteindra de 15 à 16 millions de francs, non compris les réductions obtenues sur les dépenses du ministère de la guerre.

Il est inexact que le gouvernement de Rome ait formulé aucune observation ou réclamation au sujet du discours de l'ouverture des Chambres italiennes.

Des avis de Valparaiso, du 9 octobre annoncent que l'amiral Pareja avec deux frégates bloque Valparaiso. L'amiral se montre toujours hostile et hautain. L'irritation va toujours croissant au Chili. L'entente du gouvernement et de la population est complète. Toute la fortune publique a été mise à la disposition du gouvernement. Le clergé lui a offert ses revenus et les vases sacrés ; les femmes leurs bijoux, les riches leur argenterie. Le gouvernement ayant des ressources plus que suffisantes a refusé de vendre les deux lignes de chemins de fer à des compagnies anglaises qui en ont offert 19 millions de piastres.

D'après les nouvelles de Lima, les Péruviens paraîtraient disposés à suivre l'exemple des Chiliens, le gouvernement espagnol ne voulant pas approuver, dit-on, le traité Yivanco-Pareja, si le Pérou ne s'engage pas à payer, à l'Espagne une indemnité plus considérable.

La *Patrie* croit savoir que dans deux conseils qui auraient été tenus les 21 et 22 novembre, à Madrid, les membres du cabinet espagnol se seraient prononcés dans un sens favorable à un arrangement de la question du Chili.

La *Correspondance provinciale* de Berlin, organe semi-officiel, publie un article duquel il ressort que pour le moment aucune diminution ne sera apportée à l'effectif de l'armée prussienne.

Le juge suprême d'Irlande a rejeté la demande des prisonniers fénians qui voulaient être jugés dans une autre ville que Dublin sous prétexte qu'un procès impartial est impossible. Le procès des fénians devant la commission spéciale aura lieu le 14 décembre. La garnison de Dublin sera augmentée pendant la durée du procès.

Le courrier des Antilles nous apporte de tristes nouvelles de la Guadeloupe. Cette colonie déja si rudement éprouvée par l'ouragan du 6 septembre dernier a commencé à ressentir les atteintes d'une épidémie de fièvre pernicieuse.

J. REBOUX

Enquête sur les banques.

DÉPOSITION DES DÉLÉGUÉS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS.

On sait que les dépositions faites devant le conseil supérieur du commerce, ne reçoivent pas une publicité immédiate : une exception a eu lieu au sujet de la déposition des trois délégués de la chambre de commerce de Paris, dont le *Moniteur du soir* a publié une longue analyse.

Pourquoi cette exception ? Est-ce que cette déposition est, par elle-même, plus importante qu'une autre? Est-ce par égard pour la position personnelle des déposants? Nous ne savons ; mais après lecture de l'analyse publiée, nous inclinons volontiers pour la seconde opinion.

C'est en effet un grand nom que celui de la chambre de commerce de Paris, réunion de commerçants notables, qui a ordonné et dirigé des travaux de statistique utiles, qu'il ne faut pas oublier. Mais il ne faut pas s'imaginer que cette chambre représente d'ailleurs le commerce de Paris. La plupart de ses membres sont élus par des électeurs triés, dont 200 environ prennent part à l'élection. Elle ne représente donc tout au plus que les notables, c'est-à-dire principalement le commerce capitaliste et escompteur, qui prête plus qu'il n'emprunte : dans le commerce même, elle représente une élite officielle, c'est-à-dire quelque chose de très-respectable, mais qui ressemble étrangement à la Banque de France elle-même.

Aussi n'avons-nous été nullement surpris de trouver la déposition des délégués de la chambre de commerce, très favorable au monopole de la Banque. Nous avons été un peu plus surpris de la nature des arguments invoqués à l'appui de cette opinion, et des critiques de détail dirigées contre les errements de la Banque de France.

Le Questionnaire commence par s'informer des causes de la dernière crise. Les délégués de la chambre de commerce répondent : — « L'exportation du numéraire destiné à payer des achats de soie, de coton et autres marchandises ; les souscriptions aux emprunts étrangers ; les grands travaux exécutés en France ; le renouvellement du matériel industriel ; la mobilisation de la fortune publique, qui a fait émettre dans la circulation de vrais richesses, mais des richesses en disproportion avec notre numéraire. »

Sur la première partie de cette indication, l'*Avenir commercial* observe avec raison que les achats de soies gréges, ont été, exportation déduite, de 110 millions en 1863, et de 82 millions en 1864, somme bien supérieure aux 66 millions de 1859. De même pour les cotons qui, pour la plupart, sont venus d'Angleterre et ont été payés en marchandises. En résumé, la balance des importations et des exportations de métaux précieux en 1863 et 1864, est de moins de 23 millions. Y a-t-il là une cause dont la puissance soit proportionnée à la crise de 1863-64 ? Il est bien difficille de le penser ?

Nous voudrions bien comprendre comment une crise monétaire peut sortir des travaux exécutés en France, et surtout de la *mobilisation de la fortune publique* ; mais, quelque effort que nous ayons fait dans ce but, nous n'avons pu y parvenir. Peut-être la sténographie de la déposition de MM. les délégués nous l'apprendra, lorsqu'elle sera publiée. Nous ne pouvons croire, en effet, qu'ils se soient amusés à joindre ensemble, dans une déposition solennelle, des mots vides de sens.

Laissons cette question de l'histoire de la crise, toujours facile à interpréter en sens divers, et venons aux doctrines de MM. les délégués de la chambre de commerce. Ils reconnaissent les services que rend la monnaie fiduciaire au billet de banque, et estiment que ces services doivent diminuer à mesure que s'étendra l'usage des paiements par compensation. C'est une opinion que nous partageons pleinement. Mais nous voudrions bien savoir comment l'usage des compensations pourra s'étendre un peu rapidement, et sur tout le territoire, avec le monopole de la Banque de France ? Pour recevoir et payer par compensation, il faut avoir un banquier, et traiter avec quelqu'un qui ait un banquier. Or, la Banque de France est-elle en mesure d'établir un nombre de succursales suffisant pour qu'il y en ait partout ? Non certainement. Donc, il faut supprimer le monopole de cette banque, ou renoncer au progrès que nous promettent un peu gratuitement MM. les délégués.

Il est vrai que la multiplicité des virements tend à réduire la somme des billets de banque en circulation. Mais les virements n'augmenteront qu'autant qu'on usera davantage des banques, ce qui ne peut avoir lieu que par l'établissement de banques nombreuses. Et les banques ne peuvent devenir très nombreuses, qu'autant qu'elles pourront compter pour faire leurs frais sur les bénéfices des émissions, ce qui est impossible tant que durera le monopole de la Banque de France.

MM. les délégués censurent les banques américaines d'émettre des billets qui n'ont ni même forme, ni même origine, et qui sont cotés à des cours divers. Il y a dans cette censure une confusion de temps et de circonstances. Aujourd'hui, les billets américains ont la même forme, et sont parfaitement garantis, sans que les banques soient meilleures qu'autrefois. Au temps dont parlent MM. les délégués, nous soupçonnons fort que les billets cotés à des cours divers étaient ceux de banques faillies. On ne comprend pas, en effet, des cours divers pour des billets payés à vue et au porteur. Il nous semble que l'état de faillite n'est pas l'état normal du commerce, et personne ne doit mieux le savoir que MM. les délégués.

« La Banque de France remplit parfaitement toutes les conditions en vue desquelles elle a été créée. » Telle est la sentence de MM. les délégués. Cependant le fondateur de la Banque prétendait qu'elle était créée pour escompter à 4 p. 100. Voilà une condition que la Banque ne remplit certainement pas. Mais lors même que la Banque remplirait toutes les conditions en vue desquelles elle a été créée au commencement du siècle, il se pourrait fort bien qu'elle ne fût pas précisément suffisante pour le temps présent.

Venons à la grosse question, celle du placement du capital de la Banque en rentes. MM. les délégués le trouvent fort bon, malgré les critiques dont il a été l'objet. Pourquoi ? Nous ne saurions bien le dire, car il n'est pas possible de prendre au sérieux la nécessité alléguée par eux d'avoir du papier de deux sortes. Les inscriptions de rente sont assurément pour la Banque un papier excellent, mais non meilleur que les effets de son portefeuille : son capital ne serait pas moins sûrement placé en papier d'escompte qu'en inscription de rente, et le commerce en profiterait.

La question est de savoir jusqu'à quel point et à quelles conditions la Banque pourrait le placer ainsi. MM. les délégués semblent croire qu'on ne pourrait trouver une somme suffisante de papier escomptable. Mais, s'il en était ainsi, on pourrait conclure tout d'abord que la Banque n'est pas à la hauteur de sa mission, car ce papier existe, sans aucun doute : il ne s'agit que de le trouver.

MM. les délégués indiquent eux-mêmes un supplément de portefeuille qu'ils jugent convenable pour la Banque, c'est le portefeuille des traites sur l'étranger. Mais on trouverait facilement du papier de place, en employant le moyen que la Banque emploie quand elle veut augmenter son portefeuille, l'abaissement de l'escompte.

L'immobilisation du capital de la Banque en rentes pourrait être défendue par la convenance de fournir des ressources supplémentaires à la veille des crises. La Banque pourrait en effet, par la vente opportune de ses rentes, obtenir un moyen sûr de défendre son encaisse, sans réduire la somme de ses escomptes. Mais ce moyen pourrait être coûteux, tandis que l'élévation de son escompte est lucrative. Aussi trouvons-nous fort naturel qu'on la préfère à la vente des rentes.

MM. les délégués trouvent fâcheux qu'on puisse, bien à tort, c'est entendu, soupçonner la Banque d'élever le taux de l'escompte par cupidité, et ils proposent, pour éloigner le soupçon, d'attribuer le produit de l'élévation de ce taux, à qui ?... aux chambres de commerce ! Oh ! monsieur Josse, on voit bien que vous êtes orfèvre !

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 26 NOVEMBRE 1865.

N° 14

LA FEMME D'UN VANITEUX.

LES ÉPOUX.

(*Suite — Voir notre dernier numéro.*)

— En d'autres termes, reprit Carlos elle est un peu insensible.

— C'est du moins ainsi que je comprends son caractère.

— Alors son cœur n'est pas d'accord avec son imagination, brûlante comme le soleil du midi, à en juger par ses poésies.

— Quoi d'étonnant à cela ? Une faculté se développe au préjudice d'une autre. Hélène serait trop richement douée si elle avait autant de cœur que de talent. Du reste, sa tiédeur de sentiments tient peut-être à ce qu'elle s'est attachée à un homme très-ordinaire, malgré son joli visage et sa mise élégante. »

Carlos était devenu pensif. Une nouvelle danse lui enleva Mme Reynoldi ; mais lui, il resta immobile à sa place, suivant d'un œil obstiné tous les mouvements d'Hélène, comme s'il essayait de lire dans le cœur de la jeune femme.

Quand Hélène rentra chez elle ce soir-là, elle avait déjà pris la résolution de ne pas dire un mot de reproche à son mari. Elle le connaissait bien ; toute plainte de sa part, en froissant la vanité d'Albert, eût compromis la paix du ménage. Elle avait renoncé au bonheur domestique ; elle ne songeait plus qu'à remplir en conscience ses devoirs d'épouse, et elle s'immolait elle-même avec une résignation muette.

Albert lui dit avec un sourire de triomphe :

« Je te dois des compliments sur ta toilette. Elle n'avait pas de rivale en élégance et en distinction. Plusieurs de ces messieurs me l'ont dit. seulement, tu n'étais pas coiffée de façon à faire valoir l'opulence de ta chevelure. Une dame du monde, ma chère Hélène, ne doit jamais négliger ces détails. »

La veille de son départ, Albert donna un déjeuner d'adieu à quelques amis. Carlos Marsange en était, de même que M. Alfred Reynoldi, beau-frère d'Augusta. Quand le vin eut échauffé les têtes, on parla femmes et Ochard se vanta de ses succès auprès du beau sexe. Ou plutôt, il se donna l'air de s'en plaindre et d'être importuné des passions qu'il faisait encore, quoique marié !

« On prétend, dit un jeune officier, que tu as été amoureux fou de Mme Reynoldi. On ajoute même que vous étiez fiancés. Pourquoi donc ne l'as-tu pas épousée ?

— Je n'étais pas assez épris pour me contenter d'une chaumière et d'un cœur, répondit Ochard en haussant les épaules. Mais j'avoue qu'Augusta me plaisait beaucoup et que le respect du devoir peut seul me contraindre à me montrer froid, comme je fais, envers l'amour qu'elle me conserve encore.

— A d'autres, mon cher ! Tu ne feras pas croire à ton indifférence pour la charmante Mme Reynoldi. On ne peut pas rester éternellement amoureux de sa femme, fût-elle ravissante comme la tienne.

— Tu oublies qu'un mari exclusivement et passionnément adoré doit être fidèle, pour peu qu'il ait de l'honneur. Et j'en ai trop pour agir autrement.

— Mme Reynoldi étant l'amie intime de ta femme, il doit y avoir lutte continuelle entre tes scrupules et l'impression que cette belle personne produit sur toi.

— Dis plutôt : la torture de se sentir aimé sans avoir ni l'envie ni le droit de répondre à l'affection qu'on inspire. »

Albert s'interrompit tout à coup, car ses yeux venaient de rencontrer ceux d'Alfred Reynoldi, qui avait tout écouté, pâle et silencieux. Carlos se leva et vint poser la main sur l'épaule d'Ochard, en disant :

« Il est plus pénible encore d'entendre plaisanter avec une légèreté pareille sur le compte d'une dame dont la réputation est sans tache. » Puis, se tournant vers les autres convives : « Messieurs, il y a tant de femmes sans honneur aux dépens desquelles il est permis de s'égayer ! Respectons celles qui le méritent. »

Un silence général accueillit ces paroles. Ochard rougit, cruellement offensé de la réprimande. Mais il avait besoin de Carlos, et il dévora son dépit. « Ce qui est différé n'est pas perdu, » pensa-t-il.

—

Hélène et Augusta se promenaient à cheval au bord de la mer, causant avec vivacité de la position des femmes dans le monde. Alfred Reynoldi, encore attablé au dejeuner d'Ochard, les aperçut par la fenêtre, sortit furtivement, et bientôt après deux cavaliers rejoignaient nos deux amazones.

Alfred prit la gauche de sa belle-sœur, et Carlos celle d'Hélène, avec qui il n'avait pas échangé un seul mot depuis le bal.

« Nous gênons peut-être ces dames, dit Alfred.

— Certainement, répondit Augusta, et ces messieurs seraient bien aimables de passer leur chemin.

— Soyez moins cruelle, Augusta, je vous apporte des nouvelles toutes fraîches d'une personne qui est chère à la fois à vous et à madame.

— De qui ? demanda Hélène, qui se sentait mal à l'aise de chevaucher sans mot dire près de Carlos. Elle devinait que les yeux de M. Marsange cherchaient les siens, mais elle n'avait pas le courage d'affronter un second regard sombre comme celui qu'il avait fixé sur elle, l'autre soir, au bal.

— De votre mari, madame. Qu'il vous soit cher, cela est tout naturel ; mais, à l'en croire, il ne le serait pas moins à ma belle-sœur.

— A l'en croire ? Qu'est-ce que cela signifie ? s'écria Mme Reynoldi, en redressant fièrement la tête.

— Cela signifie que tout à l'heure il racontait aux amis réunis à sa table que Mme Augusta Reynoldi l'aime éperdûment et qu'il lui faut, à lui, toute sa force d'âme et tout son honneur pour échapper aux séductions de cet amour. Ah ! ma chère belle-sœur, vous avez été bien imprudente de livrer votre secret au conseiller.

— Avez-vous le dessein de m'offenser, Alfred ?

— Je me contente de répéter ce qu'Ochard vient de dire.

— C'est par trop fort ! » s'écria Mme Reynoldi en serrant la bride avec tant de violence que sa monture faillit se cabrer. « Il n'a pas pu être si fou, si absurde, si insolent.

— Demandez à M. Marsange ! »

Hélène était devenue pâle comme la mort ; une douleur affreuse lui contractait les muscles du visage.

« Hélène, lui dit son amie, la conduite de votre mari n'a pas d'excuse ; mais, j'en atteste Dieu, je l'humilierai, je....

— Il y a sans doute un malentendu, interrompit vivement Hélène. On aura mal interprété ses paroles.

— Elles ne pouvaient être comprises que d'une seule façon, répliqua Alfred.

— Pardon, dit gravement Carlos ; il y a une autre explication. Notre ami a parlé sous l'influence du vin, et un homme dans son bon sens ne répète jamais ce qui a été dit dans ces moments-là. »

A cette réprimande, Alfred rougit.

« Je puis d'ailleurs garantir, poursuivit Carlos, que Mme Reynoldi n'a pas le moindre sujet d'inquiétude. Je connais assez Ochard pour être sûr qu'il rétractera demain ses paroles irréfléchies.

— Il ne s'agit point d'irréflexion, mais d'un mensonge, dit Augusta, et je le forcerai bien à le confesser.

— Permettez-moi une observation, madame. Quand une femme contraint un homme à rétracter en sa présence des paroles qu'il a dites sur son compte à elle, cela ne prouve point qu'elles fussent un mensonge. On s'imagine que, par galanterie, il aime mieux passer pour menteur que manquer aux égards dus à votre sexe. Qu'il se rétracte, au contraire, en l'absence de la dame, c'est avouer la fausseté de ses assertions. Et, les fumées du vin une fois dissipées, Ochard le fera de lui-même. Son caractère ne permet pas d'en douter. »

(*La suite au prochain numéro*)

(J.) Reproduction interdite.